

18.06.2012 - 11:36 Uhr

La Ligue pulmonaire a pris note du lancement d'une nouvelle initiative.

Berne (ots) -

Aujourd'hui, lundi 18 juin 2012, un comité d'initiative présidé par le Genevois Jean-Alain Barth présente l'initiative populaire fédérale "Protection de la santé contre le tabagisme passif - pour une protection effective, efficace et non discriminante selon les normes de l'OMS". La Ligue pulmonaire a pris note du lancement de cette initiative. Cette nouvelle initiative n'a aucun rapport avec l'initiative populaire fédérale "Protection contre le tabagisme passif", sur laquelle le peuple est appelé à voter le 23 septembre 2012. L'exigence d'espaces extérieurs sans fumée va trop loin.

L'initiative "Protection contre le tabagisme passif" de la Ligue pulmonaire a pour but de protéger les employés et employées contre les effets nocifs du tabagisme passif dans les espaces fermés. Dans la restauration, les fumoirs sans service ne seront pas interdits. La Ligue pulmonaire ne demande pas une interdiction de fumer à l'extérieur ou dans les espaces privés mais veut protéger les tiers de la fumée du tabac dans les espaces fermés qui servent de lieu de travail. La Ligue pulmonaire est convaincue qu'une réglementation telle que la demande l'initiative "Protection contre le tabagisme passif" peut trouver une majorité. En effet, une telle réglementation est déjà en vigueur dans huit cantons et a aussi fait ses preuves dans plusieurs pays européens.

La Ligue pulmonaire n'a aucun lien avec la Ligue suisse contre le tabagisme passif et n'a jamais été ni consultée par Jean-Alain Barth au sujet de cette initiative.

Contact:

Grégoire Vittoz
Alliance «protection contre le tabagisme passif»
Mobile: +41/79/635'72'74

Cornelis Kooijman
Allianz «Schutz vor Passivrauchen»
Tél.: +41/31/378'20'38

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100720347> abgerufen werden.